



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Le Mardi 26 mai 2009 à 14 heures,

Au siège social de la société
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

SAMSE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 388 346 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet – 38100 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

ORDRE DU JOUR

A - PARTIE ORDINAIRE

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008,
- Affectation du résultat et fixation du dividende,
- Approbation des conventions et engagements réglementés,
- Nomination de Monsieur Alain Vaury en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Remplacement des co-commissaires aux comptes suppléants démissionnaires,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société,

B - PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions,

C - RESOLUTION COMMUNE AUX DEUX ASSEMBLEES

- Pouvoirs pour les formalités.

EXPOSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2008

Activité de Samse

EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2008	2007	2006	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	462,6	461,7	434,4	0,19	6,49
Résultat d'exploitation	20,6	22,7	20,2	- 9,27	1,98
Résultat financier	4,0	4,2	2,2	- 5,16	81,81
Résultat exceptionnel	- 0,2	2,0	0,8	-	-
Participation	1,2	1,7	1,6	- 30,72	- 28,12
Impôt sur le résultat	6,0	7,5	6,3	- 20,06	- 4,76
Résultat net	17,1	19,7	15,2	- 13,02	12,50

Le chiffre d'affaires réalisé par Samse sur l'exercice 2008 s'élève à 462,6 M€ contre 461,7 M€ en 2007, ce qui représente une progression de 0,19 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 22,7 M€ à 20,6 M€, soit une baisse de 9,27 % : les produits d'exploitation se situent à 471,6 M€ et les charges à 451,0 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en légère baisse par rapport à 2007.

Le résultat exceptionnel qui était de 2,0 M€ ressort à - 0,2 M€.

Après une participation des salariés de 1,2 M€ et un impôt sur les bénéfices de 6,0 M€, le résultat net s'établit à 17 104 194,86 €, en baisse de 13,02 % par rapport au résultat 2007.

Activité du Groupe

EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	2008	2007	2006	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	947,6	927,6	848,9	2,15	11,62
Résultat opérationnel courant	50,5	52,4	41,3	- 3,60	22,09
Résultat opérationnel	50,8	53,9	44,5	- 5,72	14,36
Résultat financier	- 6,6	- 5,4	- 4,0	21,92	66,18
Impôt sur le résultat	15,9	17,2	14,3	- 7,65	10,86
Résultat net des sociétés intégrées	28,9	33,3	27,9	- 13,33	3,71
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,6	2,1	1,7	- 72,55	- 67,23
Résultat net consolidé - part du Groupe	24,6	29,6	24,3	- 16,84	1,47

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Samse a progressé de 2,15 % au cours de l'exercice 2008 et a atteint 947,6 M€. L'activité négoce a progressé de 3,39 % et l'activité bricolage a enregistré un recul de 3,11 %. La fermeture du magasin de La Boîte à Outils à Gap, du fait de l'incendie survenu fin 2007, a eu un impact important sur l'activité bricolage.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires global a progressé de 0,68 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce représente 82 % du chiffre d'affaires total consolidé et le chiffre d'affaires de l'activité bricolage représente 18 % du chiffre d'affaires total consolidé

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2008	2007	2006	% sur 1 an	% sur 2 ans
Négoce	776,9	751,5	683,6	3,39	13,64
Bricolage	170,7	176,1	165,3	- 3,11	3,27
Total Groupe	947,6	927,6	848,9	2,15	11,62

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 50,5 M€ (- 3,60 % par rapport à l'exercice précédent). Ce résultat a été affecté par des dépréciations résultant des "impairment tests" à hauteur de 2,1 M€. La marge opérationnelle courante ressort à 5,32 % du chiffre d'affaires contre 5,64 % à fin 2007.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant, majoré des plus et moins values de cessions d'actifs immobiliers qui représentent en 2008, un montant de 0,37 M€. Pour l'exercice 2008, le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 50,8 M€, en recul de 5,72 % par rapport à l'année précédente.

Il représente 5,37 % du chiffre d'affaires.

4 - Résultat financier

Le résultat financier se compose, d'une part, du coût de l'endettement financier brut qui a progressé de 4,30 % par rapport à l'an dernier et, d'autre part, du solde des autres produits et charges financiers en recul de 43,68 % par rapport à l'exercice 2007.

Globalement, le résultat financier, qui prend en compte 1,1 M€ de dépréciation de titres, se détériore de 21,92 % par rapport à l'exercice précédent.

5 - Impôt sur le résultat

La charge d'impôt représente un montant de 15,9 M€ contre 17,2 M€ l'année précédente. Le taux de l'impôt facial du Groupe (après retraitement des charges qui ne supportent pas d'impôt) ressort à 35,38 %.

La différence entre le taux de l'impôt effectif du Groupe de 33,90 % et 35,38 % s'explique par l'existence dans le résultat de charges définitivement non déductibles.

6 - Résultat net des sociétés intégrées

Le résultat des sociétés intégrées est en recul de 13,33 %.
Il atteint un montant de 28,9 M€ contre 33,3 M€ l'an dernier.

7 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans le résultat des entreprises associées est en recul de 72,55 %, essentiellement lié à l'effet négatif des résultats des sociétés Simc Matériaux et FDE (Groupe M+).
La quote-part de résultat représente en 2008 un montant positif de 0,6 M€.

8 - Résultat net consolidé - part du Groupe

La part de résultat revenant au Groupe s'élève à 24,6 M€ contre 29,6 M€ l'an dernier soit un recul de 16,84 %.

Dividende

Le versement d'un dividende de 1,80 € par action sera soumis au vote de l'assemblée des actionnaires et son paiement pourrait intervenir le 23 juin 2009.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En €

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>	<i>31/12/2006</i> <i>12</i>	<i>31/12/2005</i> <i>12</i>	<i>31/12/2004</i> <i>12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 388 346,00	3 372 696,00	3 372 696,00	3 123 530,00	3 123 530,00
Nombre d'actions (1)					
- ordinaires	3 388 346	3 372 696	3 372 696	1 561 765	1 561 765
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	72 510	88 920	92 120	74 120	75 400
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	462 639 261,97	461 740 797,20	434 368 585,68	398 573 550,05	382 594 025,98
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	37 990 406,10	39 761 331,24	32 986 300,59	30 476 895,62	27 607 331,72
Impôts sur les bénéfices	6 021 091,00	7 532 044,00	6 330 482,00	5 899 549,00	5 987 205,00
Participation des salariés	1 185 953,00	1 712 110,00	1 650 465,00	1 308 597,00	1 339 433,00
Dot. Amortissements et provisions	13 679 167,24	10 851 384,32	9 773 477,00	9 559 415,58	8 470 875,57
Résultat net	17 104 194,86	19 665 792,92	15 231 876,59	13 709 334,04	11 809 818,15
Résultat distribué	6 099 022,80	7 419 931,20	6 070 852,80	4 685 295,00	3 904 413,00
RESULTAT PAR ACTION (1)					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	9,09	9,05	7,41	14,90	13,11
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	5,05	5,83	4,52	8,78	7,56
Dividende attribué	1,80	2,20	1,80	3,00	2,50
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1457	1453	1431	1425	1373
Masse salariale	38 920 306,89	37 568 499,18	36 280 073,08	34 176 942,27	32 387 045,15
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	15 769 766,57	15 073 547,85	14 253 769,11	13 463 468,77	12 310 974,44

(1) Division du nominal par 2 le 19 mai 2006.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2008 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 17 104 194,86 €.

L'assemblée générale approuve, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts mentionné dans ces comptes, qui s'élève à 35 842 € ainsi que le montant de l'impôt qui en résulte, soit 11 947 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes consolidés de la société, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2008 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende*) - L'assemblée générale approuve les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice de l'exercice 2008 :

	En euros
Origine	
Résultat de l'exercice	17 104 194,86
Report à nouveau	8 947 828,64
Total	26 052 023,50
Affectation	
Réserve légale	1 565,00
Réserve facultative	10 000 000,00
Dividende	6 099 022,80
Report à nouveau	9 951 435,70
Total	26 052 023,50

L'assemblée générale fixe le dividende pour cet exercice à 1,80 € par action et décide qu'il sera mis en paiement le Mardi 23 juin 2009.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du code général des impôts. Toutefois, ce dividende pourra être soumis, sur option du bénéficiaire, à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (article 117 quater du code général des impôts).

La fraction du dividende correspondant aux actions propres détenues par la société sera affectée au compte "report à nouveau".

Les dividendes mis en paiement par Samse au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2005	1,50 €
2006	1,80 €
2007	2,20 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à la réfaction de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts.

Quatrième résolution (*Approbaton des conventions et engagements réglementés*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L 225-40 du code de commerce, sur les conventions visées aux articles L 225-38, L 225-86 et suivants dudit code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris en 2008 et au cours d'exercices antérieurs.

Cinquième résolution (*Nomination de M. Alain Vaury en qualité de membre du Conseil de Surveillance*) - L'assemblée générale décide de nommer M. Alain Vaury en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Ce mandat est conféré pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Sixième résolution (*Remplacement des co-commissaires aux comptes suppléants démissionnaires*) - L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de M. Pierre Grafmeyer et de M. Eric Bacci, démissionnaires, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009, M. Didier Vaury et Mme Marie Mermillod-Dupoizat, en qualité de co-commissaires aux comptes suppléants.

Septième résolution (*Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce :

- 1- Autorise le Directoire à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente autorisation, soit à titre indicatif 338 834 actions sur la base du capital au 31 décembre 2008, dernière date du capital constaté. Compte tenu des 52 709 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 286 125 actions.
- 2- Décide que les actions de la société pourront être achetées en vue de :
 - procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du titre de la société, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement,
 - mettre en place, honorer ou couvrir tout plan d'options sur actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et de toute forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du code de commerce,
 - conserver et remettre ultérieurement des actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- annuler totalement ou partiellement les actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption, par la présente assemblée générale extraordinaire, de la 8^{ème} résolution ci-après, ayant pour objet d'autoriser cette annulation,
 - opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.
- 3- Fixe, par action, à 120 € le prix maximal d'achat. Ainsi, au 31 mars 2009, un nombre théorique maximal de 284 522 actions serait susceptible d'être acquis, correspondant à un montant théorique maximal de 34 142 640 €.
 - 4- Décide que les acquisitions, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.
 - 5- Fixe à 18 mois à compter de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulee et remplacera, à compter de la date de mise en œuvre par le Directoire, l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2008.
 - 6- Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation pour mettre en œuvre la présente résolution.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution (*Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions*) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, en application des dispositions de l'article L 225-209 du code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et /ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la 7^{ème} résolution.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra pas porter sur plus de 10 % du capital social par périodes de 24 mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs, au Directoire, avec faculté de délégation, pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de 18 mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2008.

RESOLUTION COMMUNE AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution (*Pouvoirs*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

*DEMANDE D'ENVOI
DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES*

Je soussigné (e):

NOM ET PRENOM _____

ADRESSE _____

Propriétaire de _____ action(s) sous la forme :

-nominative,

-au porteur, inscrites en compte chez (1) : _____

de la société Samse

souhaite recevoir à l'adresse ci-dessus, les documents ou renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce concernant l'assemblée générale mixte du 26 mai 2009, à l'exception de ceux qui étaient annexés à la formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à _____ le _____ 2009

Signature :

NOTA : conformément à l'article R 225-88 du code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés à l'article R 225-83 dudit code à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(1) indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).